

Coaticook, le 21 avril 2021

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 21 avril 2021 à huis clos en raison du palier d'alerte décrété par la Santé publique et en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets, dont le plus récent (555-2021) concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 avril 2021, conformément à l'article 119 de la *Loi sur la santé publique*. Exceptionnellement, le mode technologique (visioconférence) est utilisé, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et de l'arrêté n 2020-029 du 26 avril 2020 et leurs renouvellements subséquents.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Johnny Piszar	maire	Barnston-Ouest (M)	visioconférence
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	visioconférence
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	visioconférence
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)	visioconférence
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)	visioconférence
Réjean Masson	maire	Martinville (M)	visioconférence
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)	visioconférence
Benoît Roy	maire	Saint-Malo	visioconférence
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	visioconférence
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)	visioconférence
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)	visioconférence

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SESSION
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC
- 3.0 ORDRE DU JOUR
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 mars 2021
 - 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Entrée en vigueur du règlement 6-25.5 modifiant le SADD (Milieux humides)

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires
 - 5.3.1 État des surplus au 31 décembre 2020
- 5.4 Exercice se terminant le 31 décembre 2020 Audit
 - 5.4.1 Rapport de l'auditeur
 - 5.4.2 Résultats financiers
- 5.5 Coût net de la collecte sélective Rapport financier et du vérificateur externe Exercice se terminant le 31 décembre 2020
- 5.6 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 6.1 Acti-Bus
 - 6.1.1 Rapport d'exploitation 2020
 - 6.1.2 Rapport d'activités 2020 et grilles tarifaires 2021
 - 6.1.3 États financiers 2020
 - 6.1.4 Subvention du MTQ Transport collectif Versement
 - 6.1.5 Subvention du MTQ Transport adapté Versement
- 6.2 Avis de conformité Ville de Waterville Règlement n° 642 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 620 afin de modifier les projets admissibles ainsi que les critères d'évaluation

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1 Désignation – Élu responsable - Accueil

8.0 AVIS DE MOTION

9.0 RÈGLEMENT

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Archives Destruction
- 10.2 Gestion contractuelle
 - 10.2.1 Audit
 - 10.2.1.1 Appel d'offres sur invitation
 - 10.2.1.2 Comité de sélection et critères de pondération
 - 10.2.2 Écocentres occasionnels

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 14 avril 2021
 - 11.1.2 MRC de Beauharnois-Salaberry Révision de la réglementation applicable à la formation d'opérateur de pompe
- 11.2 Comité du développement économique
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 6 avril 2021
- 11.3 Comité régional Milieux naturels et environnement
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 7 avril 2021
 - 11.3.2 Rapport Campagne d'échantillonnage 2020
 - 11.3.3 Marais de la Meder
 - 11.3.4 Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective
- 11.4 Comité régional Occupation du territoire (COT)
 - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 7 avril 2021
 - 11.4.2 Demande de modification du SADD Boisée DJB
 - 11.4.3 Stratégie d'aménagement à court terme liée à la pandémie
 - 11.4.4 Ville de Coaticook Utilisation à des fins autres qu'agricoles Bassin de rétention du ruisseau Pratt
- 11.5 Comité régional Développement des communautés
 - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 14 avril 2021
 - 11.5.2 Entente avec la Frontalière & Acti-Sports Addenda



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.5.3 Aide financière COVID Camp régional Kionata
- 11.5.4 Reddition annuelle FQIS
- 11.5.5 Charte municipale de la protection de l'enfant
- 11.6 Comité régional de sécurité publique Volet prévention incendie
 - 11.6.1 Compte-rendu de la rencontre du 24 mars 2021
- 11.7 Comité d'actions touristiques
 - 11.7.1 Compte-rendu de la rencontre du 11 mars 2021
 - 11.7.2 Inquiétude de l'industrie touristique à l'égard de la tendance «Vanlife»
 - 11.7.3 Compte-rendu de la rencontre du 15 avril 2021
- 11.8 Table des MRC de l'Estrie
 - 11.8.1 Résumé des décisions et informations Séance du 25 mars 2021

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 CAB Express Infolettre n° 103

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
 - 14.1.1 Équipe de la MRC
 - 14.1.2 TACTIC Engagement

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE

L'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 23 avril 2021 en vertu du décret n° 555-2021 du 14 avril 2021. Suivant l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a édicté, en raison de la pandémie de la COVID-19, des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel ainsi que les élus municipaux.

En raison du palier d'alerte # 4 (orange) décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, les mesures dont la tenue des séances de conseil exceptionnellement à huis clos et la participation des élus par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence sont toujours applicables. La présente séance est donc tenue par visioconférence.

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 21h13 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Nancy Martin, agente de communication par *intérim* ainsi que Messieurs Kévin Roy, directeur des finances et Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents par visioconférence. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente par visioconférence et fait fonction de secrétaire d'assemblée.



L'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 fixe également certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques. Ces exigences s'appliquent notamment aux séances du conseil d'une MRC. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire cette obligation, une MRC peut notamment recourir à l'un ou à l'autre des moyens suivants :

- la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra :
- la retranscription intégrale des délibérations des membres lors de la séance dans un document accessible au public ;
- la diffusion de la séance sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder.

L'arrêté n° 2020-029 précise que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours requise en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire l'obligation prévue par l'arrêté, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de cette séance. La séance du présent Conseil de la MRC est donc enregistrée et sera disponible sur le site web de la MRC de Coaticook.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que la présente séance soit à huis clos, l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer. Les citoyens peuvent notamment transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance.

CM2021-04-069

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



VOTE

VOIE		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2021-04-070

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 17 MARS 2021

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 mars 2021 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy **APPUYÉE** par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 mars 2021 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie

~				
	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		



Françoise Bouchard	2	3,77	
Benoît Lavoie	1	1,46	
Réjean Masson	1	2,34	
Gérard Duteau	2	3,91	
Benoît Roy	1	2,56	
Henri Pariseau	1	0,53	
Line Gendron	2	2,81	
Gilbert Ferland	2	3,29	
Nathalie Dupuis	5	12,05	
TOTAL	44/44	100 %	

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.5 MODIFIANT LE SADD (MILIEUX HUMIDES)

Information est donnée par le préfet, à l'effet que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le 29 mars 2021, le règlement 6-25.5 que le conseil de la MRC, a adopté, en vertu de l'article 64 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), lors de la session ordinaire tenue le 20 janvier 2021. Ce règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD), afin d'intégrer les nouvelles données concernant les milieux humides potentiels et d'intérêt régional suite aux travaux de Canards illimités. Il est en vigueur depuis le 29 mars dernier.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 447 163,42 \$ payés au 21 avril 2021, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2021-04-71

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 290 084,23 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 290 084,23 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle



approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

OTE		POUR	CONTRE	
NOMS	VOIX	POPLII ATION		POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2021, pour le mois de mars, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2021-04-72

5.3.1 ÉTAT DES SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU que suite au dépôt du rapport financier pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2020, le directeur des finances dépose l'état des surplus au 31 décembre 2020 avec une explication quant aux écarts ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport des surplus eu égard aux différentes catégories de fonction et activités de fonctionnement au 31 décembre 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par la conseillère régionale Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'accepter l'état des surplus de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2020 dans les différentes catégories de fonctions tel que présenté par le directeur des finances.



VOTE

	POUR			CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.4 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 - AUDIT

CM2021-04-73

5.4.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR

ATTENDU la présentation effectuée en atelier de travail, par Madame Francine Bergeron CPA auditrice, CA, chez RCGT du rapport de l'auditeur ;

ATTENDU que le conseil prend en compte ledit rapport et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron **APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport du vérificateur externe suite à l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook effectué pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, tel que préparé et présenté par Raymond Chabot Grant Thornton sencrl.



VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	\/() X	
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-04-74

5.4.2 RÉSULTATS FINANCIERS

ATTENDU la présentation effectuée en atelier de travail, par Madame Francine Bergeron CPA auditrice, CA, chez RCGT du rapport du rapport financier de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU d'accepter les résultats financiers de la MRC de Coaticook pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, tels que présentés.

OIL		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		



Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-04-75

5.5 COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU que la MRC doit faire procéder par un auditeur indépendant à l'audit du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020 pour avoir droit aux redevances établies par Recyc-Québec ;

ATTENDU que le rapport de l'auditeur indépendant fut établi par Raymond Chabot Grant Thornton sencrl ;

ATTENDU que le coût net est établi à 216 751 \$ pour les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

ATTENDU que le conseil prend acte du rapport de l'auditeur indépendant et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoit Roy

IL EST RÉSOLU d'accepter l'audit du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020 tel que préparé par RCGT sencrl, auditeur indépendant et le transmettre à Recyc-Québec afin d'avoir droit aux redevances.

	POUR		POUR CONTRE		
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)	
Johnny Piszar	2	3,03			
Simon Madore	18	47,30			
Bernard Vanasse	7	16,95			
Françoise Bouchard	2	3,77			
Benoît Lavoie	1	1,46			
Réjean Masson	1	2,34			
Gérard Duteau	2	3,91			
Benoît Roy	1	2,56			
Henri Pariseau	1	0,53			



Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-04-76

5.6 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU qu'un fonds fut créé en 2012, soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation;

ATTENDU que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des projets retenus pour le premier appel de projets de 2021, pour un montant total de 109 858,25 \$ d'aide financière, dont 88 243,25 \$ ou 80,3 % pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

d'accepter les 26 projets retenus par le comité pour le premier appel de projets de 2021, pour un montant total de 109 858,25 \$ d'aide financière, soient :

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
Municipalité de Dixville	DIX	Fête de la pêche 2021	1 500,00
École Notre-Dame-de- Toutes-Aides	STM	Réaménagement du parc-école	5 000,00
CPE l'Enfantillage	COA	Cour de jeu extérieure à l'installation Marguerites et Lutins de Barnston	10 000,00
Maison Séjour	MRC	Amélioration du parc des tout-petits	10 000,00
Club Lions de Compton	СОМ	Des aînés et des jeunes de Compton partagent leurs savoirs (aide aux besoins de base et activités pour les aînés)	10 000,00
Fondation Collège Rivier	MRC	Aide aux étudiants en difficulté et les moins fortunés	6 000,00
Lampe Foundation	Estrie	Lampe Tillotson Physician Award 1	10 000,00
Loisirs d'East Hereford	MRC	Refaire le revêtement du terrain de tennis	5 000,00
Ville de Waterville	WAT	Amélioration au skatepark	6 000,00



Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
École Sacré-Cœur	COA	Projet bicyclette pour les élèves de la classe adaptée (trouble du spectre de l'autisme et déficience intellectuelle moyenne (DIM))	1 983,25
Lennoxville & District Women's Centre	Sherb (Lennoxville)	Operation Backpack / September (regional program)	5 000,00
Garderie Le Petit Moulin	STM	Achat de jeux extérieurs pour la nouvelle Garderie Le Petit Moulin de STM	4 000,00
École Mgr Durand	COA	Achat de matériel pour la motricité globale pour les trois classes de maternelle	1 160,00
Phelps Helps	Stanstead	Phelps extra curricular (summer camp and community events)	3 000,00
Club de patinage artistique de Coaticook	MRC	Séminaire d'un week- end pour tous les patineurs du club	1 200,00
École Sancta-Maria	DIX	Je bouge avec l'hiver: bonification du matériel existant de skis de fond et crampons à neige	1 700,00
Municipalité Saint- Herménégilde	STH	Équipements pour les sauveteurs du Lac Wallace	3 000,00
Municipalité St-Venant	STV	Achat de chaises pour la salle communautaire	1 500,00
Centre culturel et communautaire de Waterville	WAT	Tisser des communautés: achat de matériel de tissage	1 000,00
MRC de Coaticook	MRC	Soutien au loisir des citoyens de la MRC de Coaticook	2 200,00
L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale	MRC	Achat de matériel d'art thérapie	3 000,00
Camp Massawippi - Centre Mackay	Ayer's Cliff	Emergency Rescue Boat + Lifesaving stretcher	3 000,00
Carrefour Loisirs MRC de Coaticook	MRC	Achats pour des bacs d'animation thématique éducatifs pour le Camp Kionata	4 000,00
Cafétéria École Gendreau	COA	Développement de l'offre alimentaire et Atelier Découverte pour les enfants	10 000,00
Bibliothèque Lennoxville Library	Sherb (Lennoxville)	Child Care Books	300,00
Bibliothèque Lennoxville Library	Sherb (Lennoxville)	Large Print Collection	315,00
		TOTAL	109 858,25

- de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet ;
- d'aviser le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook», et ce avec l'accord des représentants de la Fondation Tillotson, qu'aucun chèque ne sera



émis par la MRC lors de l'appel de projets de l'automne ou tout autre appel de projets si les rapports devant être fournis à la MRC par le Comité afin que la MRC rencontre ses obligations ne lui sont pas transmis.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

6.1 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

CM2021-04-77

6.1.1 RAPPORT D'EXPLOITATION 2020

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'exploitation pour la période du $1^{\rm er}$ janvier au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du ministère des Transports et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland



IL EST RÉSOLU

- d'adopter le rapport d'exploitation d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du ministère des Transports plus amplement décrit ci-haut;
- de transmettre ledit rapport d'exploitation à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports, et ce, conformément aux obligations du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-04-78

6.1.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 ET GRILLES TARIFAIRES 2021

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté du ministère des Transports ainsi que les grilles tarifaires 2021 présentées par Acti-Bus de la région de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie **APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

d'adopter le rapport d'activités d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté du ministère des Transports ainsi que les grilles tarifaires plus amplement décrits ci-haut;



de transmettre ledit rapport d'exploitation à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports, et ce, conformément aux obligations du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-04-79

6.1.3 ÉTATS FINANCIERS 2020

ATTENDU que la MRC de Coaticook a une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif et adapté dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les états financiers pour l'année 2020 vérifiés par Daniel Gagné, CPA et présentés par Acti-Bus et en fait siens comme ici au long reproduits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter les états financiers d'Acti-Bus pour l'année 2020, tel que présenté.

	POUR		CONTRE		
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)	
Johnny Piszar	2	3,03			
Simon Madore	18	47,30			
Bernard Vanasse	7	16,95			
Françoise Bouchard	2	3,77			



Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-04-80

6.1.4 SUBVENTION DU MTQ- TRANSPORT COLLECTIF - VERSEMENT

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est admissible au *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC) en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021*;

ATTENDU que par sa résolution CM2020-04-104, la MRC de Coaticook a réitéré la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* pour un montant de 325 000 \$ pour l'année 2020 ;

ATTENDU que par ailleurs la MRC poursuit son service de transport collectif régional pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite déposer auprès du ministère des Transports une nouvelle demande de soutien financier pour l'année 2021 ;

ATTENDU qu'en raison de la pandémie, les déplacements sont incertains, mais devraient être autour de 70 000 pour le transport collectif urbain et de 15 000 pour le transport collectif régional pour un total de 85 000 ;

ATTENDU que le montant des dépenses anticipées pour l'année 2021 est de 582 720 \$;

ATTENDU que la MRC a approuvé les prévisions budgétaires 2021 d'Acti-Bus ainsi que les tarifs des usagers, aux termes de résolution CM2020-11-225 ;

ATTENDU que la MRC s'est également dotée d'une stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTQ et d'un Plan révisé de développement du transport collectif ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland **APPUYÉE** par le conseiller régional Gérard Duteau



IL EST RÉSOLU

- d'approuver le rapport d'exploitation à déposer auprès du ministère des Transports, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Coaticook;
- d'adopter un budget de 582 720 \$ pour le service précité pour l'année 2021 ;
- de confirmer la contribution du milieu pour l'exploitation du service en 2021 est estimée à 49 500 \$ et le revenu provenant des usagers est estimé à 85 000 \$;
- de confirmer que le surplus cumulé du service de transport collectif au 31 décembre 2020 attribuable au MTQ, est réinvesti obligatoirement dans le budget dudit service de transport collectif régional au cours des 3 années suivantes, tel qu'exigé par le programme du MTQ, afin de consolider l'offre de service de transport collectif en milieu urbain et si possible, pour bonifier l'offre de transport;
- de s'engager à effectuer environ 60 000 déplacements en 2021, sous réserve de l'évolution de la pandémie ;
- de demander au ministère des Transports, une aide financière de 325 000\$ dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* pour 2021, si admissible;
- de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



CM2021-04-81

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1.5 SUBVENTION DU MTQ – TRANSPORT ADAPTÉ - VERSEMENT

ATTENDU qu'une enveloppe (le Programme de subvention au transport adapté CT n° 214454) est gérée par le ministère des Transports afin de soutenir le milieu municipal afin de lui permettre d'assurer une certaine mobilité aux personnes handicapées du Québec pour permettre leur accès aux activités de leur communauté et, ainsi, favoriser leur pleine intégration sociale ;

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que l'organisme de transport adapté, collectif et interurbain (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport adapté sur le territoire de la MRC;

ATTENDU qu'Acti-Bus offre également des services de transport collectif régional et s'est assuré que la gestion des deux programmes a fait l'objet d'une comptabilité distincte ;

ATTENDU que la subvention reçue dans le cadre du présent programme est réservée à l'organisation du transport adapté ;

ATTENDU que la contribution monétaire de la MRC et des municipalités pour le transport adapté en 2020 fut de 48 937 \$;

ATTENDU que la contribution des usagers fut de 22 676 \$ pour la même période, pour un total de 71 613 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- de réitérer la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme* de subvention au transport adapté CT n° 214454 pour l'année 2021;
- de remettre l'intégralité du montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception ;
- de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

OIE				
		POUR CONTRE		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		



Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-04-82

6.2 AVIS DE CONFORMITÉ – VILLE DE WATERVILLE - RÈGLEMENT N° 642 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) N° 620 AFIN DE MODIFIER LES PROJETS ADMISSIBLES AINSI QUE LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que l'intitulé «Règlement n° 642 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 620 afin de modifier les projets admissibles ainsi que les critères d'évaluation» de la Ville de Waterville, adopté le 6 avril 2021, fut transmis et examiné par le comité administratif de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que le comité administratif prend en compte l'avis du 16 avril 2021 émis par la coordonnatrice à l'aménagement, Madame Marie-Claude Bernard, à l'effet que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard **APPUYÉE** par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du règlement l'intitulé «Règlement n° 642 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 620 afin de modifier les projets admissibles ainsi que les critères d'évaluation» de la Ville de Waterville, décrit à la présente et en conséquence, le comité administratif de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe et greffière l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 21 avril 2021, quant audit règlement.



VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CM2021-04-83

7.1 DÉSIGNATION – ÉLU RESPONSABLE – ACCUEIL

ATTENDU que les élus sont responsables de divers dossiers ;

ATTENDU que l'accueil ou la stratégie d'accueil est un dossier relativement récent et personne n'a été officiellement désigné à cet effet ;

ATTENDU qu'il est opportun que l'élu responsable siège également au Comité régional de développement économique ainsi qu'au Comité régional de développement des communautés de la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron **APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de désigner Monsieur Bernard Marion l'élu responsable du dossier «Accueil» à compter des présentes.

				CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		



Benoît Lavoie	1	1,46	
Réjean Masson	1	2,34	
Gérard Duteau	2	3,91	
Benoît Roy	1	2,56	
Henri Pariseau	1	0,53	
Line Gendron	2	2,81	
Gilbert Ferland	2	3,29	
Nathalie Dupuis	5	12,05	
TOTAL	44/44	100 %	

ADOPTION

Monsieur Johnny Piszar quitte momentanément les délibérations du Conseil de la MRC. Il est 21h30.

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

10.0 AUTRES AFFAIRES

CM2021-04-84

10.1 ARCHIVES - DESTRUCTION

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une liste de divers documents à détruire conformément au calendrier de conservation en vigueur et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de procéder à la destruction des documents décrits dans la liste présentée, et ce, conformément au calendrier de conservation en vigueur.

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		



Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	42/44	96,97 %		

ADOPTION

Monsieur Johnny Piszar se joint de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 21h32.

10.2 GESTION CONTRACTUELLE

10.2.1 AUDIT

CM2021-04-85

10.2.1.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU que la MRC a conclu un contrat avec Raymond Chabot Grant Thorton sencrl aux termes de la résolution CM2018-09-192 pour des services professionnels d'auditeur externe pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 ;

ATTENDU qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) puisque ces services ne peuvent qu'être rendus par un comptable professionnel agréé et doit être sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, aux termes de l'article 936 puisqu'il comporte une dépense inférieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) – «Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook» et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2;

ATTENDU que la MRC a adopté le 17 mai 2017, le règlement n° 4-018 (2017) – «Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du Code municipal du Québec» ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 19 juin 2019, le règlement n° 4-025 (2019) – «Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook» ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook;



ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins 2 soumissionnaires, dont Raymond Chabot Grant Thornton sencrl et ce, pour une période de 3 ans pour obtenir un nouveau contrat pour l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook, conformément aux règles d'adjudication en vigueur;
- de confier le mandat à la greffière d'agir à titre de responsable de l'adjudication de contrat, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-04-86

10.2.1.2 COMITÉ DE SÉLECTION ET CRITÈRES DE PONDÉRATION

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) – «Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook» et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2 ;



ATTENDU que la MRC a adopté le 17 mai 2017, le règlement n° 4-018 (2017) – «Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du Code municipal du Québec» ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 19 juin 2019, le règlement n° 4-025 (2019) – «Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook» ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) exercer le choix d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles ;

ATTENDU que le conseil prend en compte une grille comportant 6 critères pour l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'appel d'offres mentionnera l'ensemble des critères et des exigences qui seront utilisés pour évaluer les offres ainsi que le pointage intérimaire minimal requis de 70 pour que l'enveloppe de prix d'un soumissionnaire soit ouverte ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- d'adopter les critères suivants pour l'étape qualitative, soient :
 - Compréhension du mandat (20 points) ;
 - Expérience du soumissionnaire (20 points);
 - Compétence et disponibilité du responsable de projet (15 points);
 - Méthodologie préconisée (20 points);
 - Compétence et expérience des autres ressources affectées à la réalisation du mandat et capacité de relève (20 points);
 - Qualité globale de l'offre de services déposée (5 points) ;
- de confier à la greffière de la MRC le mandat d'agir à titre de secrétaire du comité de sélection qu'elle devra former à cet effet, en conformité avec le règlement n° 4-018 (2017).



VOTE

VOIE		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-04-87

10.2.2 ÉCOCENTRES OCCASIONNELS

ATTENDU que le projet régional d'écocentres occasionnels sera de retour pour une 4^e année;

ATTENDU que divers contrats doivent être conclus au préalable pour en assurer un bon déroulement ;

ATTENDU que chacun de ces contrats est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 936 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et doit être sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, aux termes de l'article 936 s'il comporte une dépense inférieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$ ou octroyée de gré à gré si la dépense est inférieure à 25 000 ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) – «Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook» et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2;

ATTENDU que ce règlement a comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;



ATTENDU que la greffière, également responsable de la gestion de contrat a présenté en atelier de travail, les résultats des négociations avec divers fournisseurs pour la bonne marche des écocentres et que les élus s'en déclarent satisfaits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse **APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Piszar

IL EST RÉSOLU

- de confier le mandat à la direction générale d'octroyer les contrats, conformément aux règles d'adjudication en vigueur, pour les écocentres occasionnels aux prix négociés, aux fournisseurs suivants :
 - Conteneurs Coaticook 2010 Inc.;
 - Laurentide Re/sources;
 - Ressourcerie des Frontières ;
 - Veolia Services à l'environnement ;
 - U-Haul (Centre de l'Auto Prévost);
- de confier le mandat à la direction générale et/ou à la coordonnatrice de projet – matières résiduelles de signer lesdits contrats au nom de la MRC de Coaticook;
- d'autoriser le paiement des factures afférentes, en respect des prévisions budgétaires, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

	POU			CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS



11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 14 avril 2021.

CM2021-04-88

11.1.2 MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À LA FORMATION D'OPÉRATEUR DE POMPE

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de la ministre de la Sécurité publique pour une modification de la réglementation applicable afin que les critères permettant de qualifier un candidat à la formation d'«Opérateur d'autopompe» soient revus à la lumière des changements apportés à la norme NFPA 1002, édition 2017, et ce, pour les services de sécurité incendie desservant une population de moins de 25 000 habitants ;

ATTENDU que la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) stipule que le service de sécurité incendie est assuré par des pompiers à temps plein, à temps partiel et pompier volontaire ;

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal établit les conditions permettant de qualifier le personnel municipal appelé à œuvrer au sein du service de sécurité incendie, via une formation professionnelle qualifiante;

ATTENDU que le Règlement stipule que les pompiers chargés de procéder à des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie pour une municipalité de moins de 25 000 habitants doivent être titulaires d'un certificat «Pompier I» décerné par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) ;

ATTENDU que le Règlement sur le régime des études de l'École nationale des pompiers du Québec prévoit que pour être admissible à la formation d'«Opérateur d'autopompe», le candidat doit satisfaire à l'une des exigences académiques suivantes :

- o avoir réussi le programme Pompier I ou avoir obtenu une équivalence de ce programme ;
- o avoir réussi l'ancien programme Pompier I ;

ATTENDU que les programmes de formation de l'ENPQ sont notamment basés sur les exigences provenant des normes de la *National Fire Protection Association* (NFPA) ;

ATTENDU que les modifications apportées à la norme NFPA 1002, édition 2017 (chapitre 5, sous-section 5.1), quant aux critères exigés pour accéder à la qualification professionnelle d'opérateur d'autopompe, réduisent de moitié le nombre d'heures de formation requis en vue de l'obtention d'un diplôme qualifiant ;

ATTENDU que les municipalités desservant moins de 25 000 habitants font face à d'importants défis à l'égard du recrutement de pompiers, puisque les



candidats intéressés combinent souvent le métier de pompier avec un autre emploi à temps plein ;

ATTENDU qu'afin de compléter les équipes des services de sécurité incendie en poste, il serait intéressant de permettre à des candidats intéressés de suivre une formation ciblée leur permettant d'exercer les activités d'opérateur d'autopompe ;

ATTENDU que l'intégration de ces modifications aux Règlements précités aurait pour effet de favoriser l'atteinte, par les services de sécurité incendie des municipalités desservant une population de moins de 25 000 personnes, des cibles établies par les Plans de mise en œuvre (PMO) inclus aux Schémas de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 14 avril 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les directeurs des services incendies du territoire sont également favorables à la demande ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy **APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- d'appuyer les démarches de la MRC de Beauharnois-Salaberry auprès de la ministre de la Sécurité publique pour une modification de la réglementation applicable afin que les critères permettant de qualifier un candidat à la formation d'«Opérateur d'autopompe» soient revus à la lumière des changements apportés à la norme NFPA 1002, édition 2017, et ce, pour les services de sécurité incendie desservant une population de moins de 25 000 habitants;
- de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOIL	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		



ADOPTION

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 6 AVRIL 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement économique de la MRC de Coaticook du 6 avril 2021.

11.3 COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 7 AVRIL 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 7 avril 2021. Le président Monsieur Johnny Piszar en fait un bref résumé.

11.3.2 RAPPORT – CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE 2020

Le rapport de la campagne d'échantillonnage de l'eau de surface réalisée en 2020 sur le territoire de la MRC de Coaticook est déposé au Conseil de la MRC. Le secrétaire-trésorier et directeur général en résume les grandes lignes et faits saillants. Il sera transmis aux municipalités locales.

CM2021-04-89

11.3.3 MARAIS DE LA MEDER

ATTENDU que le marais de la Meder est identifié comme étant un milieu humide d'intérêt régional au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collaborent depuis 2018, pour réparer le système d'évacuation du barrage et restaurer les fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-09-184, la MRC de Coaticook a signé un protocole d'entente avec le ministère pour la restauration du système d'exécutoire au barrage X002678 contrôlant le niveau d'eau du marais de la Meder sur le lot 2 935 501 du cadastre du Québec, dans la Ville de Coaticook;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-09-185, la MRC de Coaticook a accepté une offre de services de Canards illimités pour l'élaboration d'un concept d'aménagement du marais de la Méder, au coût de 28 903,81 \$ avant toutes taxes ;



ATTENDU que les travaux sont admissibles à une aide financière du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-02-50, la MRC de Coaticook a déposé une demande d'aide financière, mais que celle-ci fut refusée puisque le montage financier du projet était incomplet ;

ATTENDU que le montage financier est maintenant complété ;

ATTENDU qu'il est opportun de présenter une nouvelle demande d'aide financière ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 7 avril 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de déposer avant le 3 mai 2021, une demande d'aide financière au 2^e appel à projets du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de restauration du marais de la Meder et autoriser Madame Marie-Claude Bernard, coordonnatrice de l'aménagement à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

		POUR	CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



11.3.4 MODERNISATION DES SYSTÈMES QUÉBÉCOIS DE CONSIGNE ET DE COLLECTE SÉLECTIVE

Le projet de modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective est présenté au Conseil de la MRC. Le secrétaire-trésorier et directeur général en a décrit les grandes lignes, les faits saillants, ainsi que les impacts pour les municipalités, lors d'un atelier de travail.

11.4 COMITÉ RÉGIONAL OCCUPATION DU TERRITOIRE

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 7 AVRIL 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 7 avril 2021. Un bref résumé en est fait.

11.4.2 DEMANDE DE MODIFICATION DU SADD – BOISÉS DJB

Aux termes de la résolution 21 03 029, la municipalité de Barnston-Ouest a transmis à la MRC de Coaticook une demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC afin de permettre l'aménagement d'un chemin privé et ainsi développer certains terrains en zone blanche en affectation forestière. Le Comité régional Occupation du territoire de la MRC est favorable à la modification du SADD. Les frais de la modification seront toutefois à la charge de la Municipalité demanderesse conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

CM2021-04-90

11.4.3 STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT À COURT TERME LIÉE À LA PANDÉMIE

ATTENDU que divers enjeux d'aménagement du territoire ont été soulevés à court terme en lien avec la pandémie, dont l'hébergement récréotouristique et le développement résidentiel;

ATTENDU que le Comité régional Occupation du territoire de la MRC a étudié certaines propositions ainsi que leurs impacts ;

ATTENDU que le conseil prend également en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 7 avril 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard **APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Piszar

IL EST RÉSOLU de confier le mandat au département de l'Aménagement d'élaborer les modifications réglementaires requises au Schéma d'aménagement et de développement durable afin de mettre en œuvre les propositions présentées en termes d'hébergement touristique et de développement résidentiel à Dixville et Barnston-Ouest.



VOTE

		POUR	CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-04-91

11.4.4 VILLE DE COATICOOK – UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLES – BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU PRATT

ATTENDU que la Ville de Coaticook a adressé une demande à la MRC de Coaticook afin que celle-ci émette son appui à la demande d'utilisation à des fins autre qu'agricole de la Ville de Coaticook pour l'aménagement de la digue du bassin de rétention sur le ruisseau Pratt situé sur une partie des lots $4\,014\,928$ et $4\,611\,393$;

ATTENDU que la CPTAQ a rendu une décision (dossier 414405) dans le cadre de ce projet, mais qu'étant donné des modifications quant à la conception du bassin, une nouvelle demande est adressée à la CPTAQ;

ATTENDU que le projet n'est pas sans impact sur les activités agricoles, mais qu'il satisfait tout de même en grande partie les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) qui sont les suivants :

Critères	Impact
Le potentiel agricole du lot visé	Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada (ARDA), le potentiel agricole des sols du lot visé est majoritairement de type 2-X, alors qu'une petite portion du site localisée à l'extrémité est comprend une classe de sols de type 3-T. La classe 2 de sol correspond à des sols qui présentent des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation.



	Il s'agit tout de même d'une des meilleures classes de sol de la MRC. La classe 3 présente des sols possédant
	des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation. Notons
	toutefois que cette classe de sol demeure représentative des portions cultivées sur le territoire de la MRC. Aucune érablière n'est présente.
Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Le terrain visé par la demande est présentement utilisé à des fins agricoles. Toutefois, la présence du périmètre urbain limite l'implantation de certaines installations d'élevage.
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Ces lots se situent en bordure du périmètre urbain, ce qui est déjà une contrainte pour les activités agricoles compte tenu des distances séparatrices. L'installation d'élevage la plus près est à environ 400 m à l'ouest (élevage de renards).
Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Le terrain est déjà déboisé ce qui n'influencerait pas le pourcentage de couvert forestier en lien avec les normes sur l'abattage d'arbre à des fins de mises en culture. L'aménagement de la digue et du bassin de rétention ne constitue pas un immeuble protégé.
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Il n'existe pas d'autres terrains appropriés pour l'aménagement de la digue et du bassin de rétention du ruisseau Pratt.
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles L'effet sur la préservation pour	Il s'agit d'un secteur en bordure du périmètre urbain. L'homogénéité n'est donc pas un enjeu majeur. Faible impact. L'agriculture devrait être
l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	toujours possible à l'intérieur du bassin de rétention.
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	La superficie visée est de 18 143 m ² , ce qui est faible et entraine peu d'impact. Il s'agit des extrémités de la digue qui sera majoritairement aménagée à l'extérieur de la zone agricole permanente.
L'effet sur le développement économique de la région	L'aménagement de la digue et du bassin de rétention sur le ruisseau Pratt vise à écrêter des débits de pointe et réduire la vulnérabilité de la population située en aval, au centre-ville de Coaticook. Cette intervention vise à rendre plus résilient le centre-ville qui supporte des activités économiques essentielles et constitue le pôle commercial de la région;
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	N/A
Le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée	N/A



ATTENDU que la portion en zone agricole permanente des lots 4 014 928 et 4 611 393 visée par la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles se situe dans la grande affectation du territoire «Agricole», dont la compatibilité des usages est présentée au tableau 3.6.3a du SADD;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs d'aménagement suivants :

- « a) Assurer la sécurité des biens et des personnes face au libre écoulement de l'eau et aux inondations ;
- b) Réduire les dommages aux équipements et infrastructures causés par les inondations ;
- c) Tenir compte des changements climatiques dans la gestion des cours d'eau ; »

et qu'il s'avère donc conforme aux objectifs et aux dispositions règlementaires du SADD, de même qu'aux règlements de contrôle intérimaire de la MRC;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles de la Ville de Coaticook à l'égard du projet pour l'aménagement de la digue du bassin de rétention sur le ruisseau Pratt, tel que présenté.

VOTE

		POUR	CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.5 COMITÉ RÉGIONAL DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS



11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 14 AVRIL 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional -Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 14 avril 2021, la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2021-04-92

11.5.2 ENTENTE AVEC LA FRONTALIÈRE & ACTI-SPORTS - ADDENDA

ATTENDU qu'en raison du déménagement de la salle d'entraînement d'Acti-Sports au sein de l'École secondaire La Frontalière et l'achat d'une poutre de soutenance, il y a lieu de modifier le protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures du Centre de services scolaire des Hauts-cantons ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est l'un des signataires du protocole initial ;

ATTENDU que la modification proposée n'a aucun impact financier ou autre pour la MRC ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte un addenda au protocole et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 14 avril 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC à signer un addenda au protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures du Centre de services scolaires des Hauts-cantons, suite au déménagement d'Acti-Sports;
- de transmettre une copie de la présente résolution aux autres parties signataires du protocole.

	POUR		CONTRE		
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)	
Johnny Piszar	2	3,03			
Simon Madore	18	47,30			
Bernard Vanasse	7	16,95			
Françoise Bouchard	2	3,77			
Benoît Lavoie	1	1,46			
Réjean Masson	1	2,34			
Gérard Duteau	2	3,91			
Benoît Roy	1	2,56			



Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-04-93

11.5.3 AIDE FINANCIÈRE COVID – CAMP RÉGIONAL KIONATA

ATTENDU que les municipalités ont reçu de l'aide financière du Gouvernement du Québec afin de couvrir des dépenses en lien avec la COVID-19 ou des pertes de revenus ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a reçu une aide financière de 766 981 \$;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2021-CA-04-81, le Comité administratif de la MRC de Coaticook a «réservé une partie de l'aide financière qui sera versée à la MRC, pour compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés au Camp régional Kionata et de confier le mandat à la direction générale d'élaborer une stratégie globale» ;

ATTENDU qu'une décision rapide est requise, puisque les inscriptions débuteront bientôt et que le coût d'inscription doit être connu ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 14 avril 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- d'attribuer un montant de 50 000 \$ de l'aide financière de 766 981 \$ accordée par le Gouvernement du Québec à la MRC de Coaticook, afin de couvrir des dépenses en lien avec la COVID-19 ou des pertes de revenus au Camp régional Kionata, ce montant servira à :
 - o diminuer et départager les frais d'inscription service de garde et participation au camp (22 000 \$);
 - o activités spécialisées en respect des ratios COVID (15 000 \$);
 - o embauche d'un responsable des mesures en lien avec la COVID (8 000 \$);
 - o masques aux enfants de 10 ans et plus (5 000 \$);
- de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises ainsi que les transferts budgétaires afin de donner plein effet à la présente résolution.



VOTE

VOIE		POUR	CONTRE		
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)	
Johnny Piszar	2	3,03			
Simon Madore	18	47,30			
Bernard Vanasse	7	16,95			
Françoise Bouchard	2	3,77			
Benoît Lavoie	1	1,46			
Réjean Masson	1	2,34			
Gérard Duteau	2	3,91			
Benoît Roy	1	2,56			
Henri Pariseau	1	0,53			
Line Gendron	2	2,81			
Gilbert Ferland	2	3,29			
Nathalie Dupuis	5	12,05			
TOTAL	44/44	100 %			

ADOPTION

CM2021-04-94

11.5.4 REDDITION ANNUELLE - FQIS

ATTENDU que la Table des MRC de l'Estrie, qui est mandataire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été instituée par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (RLRQ, c. L-7), dois déposer en juin sa reddition de compte au ministère ;

ATTENDU que celle-ci est composée d'une reddition de compte de chacune des instances locales de concertation des MRC de l'Estrie ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 14 avril 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend également en compte la reddition de compte pour la période du $1^{\rm er}$ avril 2020 au 31 mars 2021, préparée par la CDC qui coordonne la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Coaticook et n'en requiert pas la lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron **APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

d'approuver la reddition de compte pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 préparée par la CDC qui coordonne la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Coaticook, telle que présentée;



de transmettre une copie de la présente résolution à la Table des MRC de l'Estrie, afin que celle-ci l'inclue à sa reddition de compte au ministère, à titre de mandataire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

VOTE

NOMS		POUR	CONTRE		
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)	
Johnny Piszar	2	3,03			
Simon Madore	18	47,30			
Bernard Vanasse	7	16,95			
Françoise Bouchard	2	3,77			
Benoît Lavoie	1	1,46			
Réjean Masson	1	2,34			
Gérard Duteau	2	3,91			
Benoît Roy	1	2,56			
Henri Pariseau	1	0,53			
Line Gendron	2	2,81			
Gilbert Ferland	2	3,29			
Nathalie Dupuis	5	12,05			
TOTAL	44/44	100 %			

ADOPTION

CM2021-04-95

11.5.5 CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

ATTENDU que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

ATTENDU que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec, notamment à l'occasion du centième anniversaire d'Aurore Gagnon «l'enfant martyre» et des autres victimes, afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

ATTENDU qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

ATTENDU qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;



ATTENDU qu'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

ATTENDU qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

ATTENDU que la MRC est également une municipalité et certaines actions de la Charte sont également de sa compétence ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 14 avril 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie **APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- d'adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant et ainsi la MRC de Coaticook s'engage à :
 - Mettre en place des actions pour accroitre le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics sur son territoire;
 - Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
 - Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
 - Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
 - Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
 - Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
 - Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale, tel que la Fête régionale de la famille ;
- d'inviter les municipalités locales à adopter également la *Charte* municipale pour la protection de l'enfant ;
- de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités et Espace Muni, ainsi qu'à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

	POUR		CONTRE		
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)	
Johnny Piszar	2	3,03			
Simon Madore	18	47,30			
Bernard Vanasse	7	16,95			
Françoise Bouchard	2	3,77			
Benoît Lavoie	1	1,46			
Réjean Masson	1	2,34			



Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05	1	
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.6 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – VOLET PRÉVENTION INCENDIE

11.6.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 24 MARS 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique – volet prévention incendie de la MRC de Coaticook du 24 mars 2021. L'élu responsable, Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

11.7 COMITÉ D'ACTIONS TOURISTIQUES

11.7.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 11 MARS 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité d'actions touristiques de la MRC de Coaticook du 11 mars 2021. L'élu responsable, Monsieur Bernard Vanasse, en fait un bref résumé.

11.7.2 INQUIÉTUDE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE À L'ÉGARD DE LA TENDANCE «VANLIFE»

Information est donnée quant aux préoccupations de l'industrie touristique à l'égard de la tendance «Vanlife». Chacune des municipalités locales est invitée à prendre position et à poser les gestes afin de faire respecter leur réglementation, s'il y a lieu.

11.7.3 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 15 AVRIL 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité d'actions touristiques de la MRC de Coaticook du 15 avril 2021. L'élu responsable, Monsieur Bernard Vanasse, en fait un bref résumé.

11.8 TABLE DES MRC DE L'ESTRIE



11.8.1 RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET INFORMATIONS – SÉANCE DU 25 MARS 2021

Le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC dépose le résumé des décisions de la Table des MRC de l'Estrie, lors de la rencontre du 25 mars 2021. Le préfet en fait un bref résumé.

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 LE CAB EXPRESS – INFOLETTRE N° 103

La greffière dépose à titre d'information, le n° 103 du bulletin CAB express du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur ses principales activités.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font également un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC

L'agente de communications par *intérim* décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.

Messieurs Johnny Piszar et Simon Madore rappellent aux membres du Conseil que ceux-ci sont également administrateurs de la Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook Ltée (TACTIC). Ils ne participeront pas aux délibérations dans la prochaine question, et ce, afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.



14.1.2 TACTIC - ENGAGEMENT

ATTENDU que la Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook Ltée (TACTIC) a obtenu l'octroi de subventions afin d'assurer la mise en place d'infrastructures pour la desserte d'un service Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC, dont 4 441 836 \$ du programme Brancher pour innover;

ATTENDU que le Gouvernement fédéral souhaite que TACTIC obtienne de la MRC de Coaticook une résolution à l'effet que la MRC s'engage à «réaliser les travaux d'infrastructures à ses propres frais dans l'éventualité où TACTIC ne pouvait pas accomplir les travaux d'ici le 31 mars 2023 ou que le budget était dépassé» ;

ATTENDU que TACTIC n'est pas un organisme municipal ou un organisme public, mais bien un organisme à but non lucratif indépendant et une personne morale à part entière, ayant reçu ses lettres patentes en 2009 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook considère que l'accès à un service Internet à haute vitesse pour l'ensemble de la population est un outil essentiel au développement de la MRC;

ATTENDU que la population de la MRC de Coaticook attend avec grande impatience le branchement à Internet, qui doit faire partie des services de proximité, surtout en contexte de pandémie ;

ATTENDU que le 13 février dernier, la MRC de Coaticook fut autorisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à se porter caution de T@CTIC conformément à sa résolution CM2018-10-201;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron **APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'accepter de souscrire à l'engagement demandé par le gouvernement fédéral et de «réaliser les travaux d'infrastructures à ses propres frais dans l'éventualité où la Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook Ltée (TACTIC) ne pourrait pas accomplir les travaux requis d'ici le 31 mars 2023 ou que le budget était dépassé» dans le respect des compétences de la MRC de Coaticook et des lois qui la gouvernent, et ce, bien que TACTIC ne soit pas un organisme municipal ou ni organisme public.

	POUR		CONTRE		
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)	
Johnny Piszar	2	3,03			
Simon Madore	18	47,30			
Bernard Vanasse	7	16,95			
Françoise Bouchard	2	3,77			
Benoît Lavoie	1	1,46			
Réjean Masson	1	2,34			
Gérard Duteau	2	3,91			
Benoît Roy	1	2,56			



Henri Pariseau	1	0,53	
Line Gendron	2	2,81	
Gilbert Ferland	2	3,29	
Nathalie Dupuis	5	12,05	
TOTAL	44/44	100 %	

ADOPTION

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h25.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).*

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 21 avril 2021.

Responsable des archives



